



Communiqué de Presse - 7 juin 2011

Chambéry fait équipe avec le *Coupon Sport ancv* !

Signature d'une convention de partenariat « *Coupon Sport ancv* » entre la Ville de Chambéry et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

Le mardi 7 juin 2011, à 11 heures, dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville, Bernadette Laclais, Maire de Chambéry, 1ère vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, Yves Barboussat, Maire adjoint chargé des sports et David Chamard, Directeur commercial de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, ont signé **une convention** de mise en place du ***Coupon Sport ancv***, un dispositif de soutien aux pratiques sportives pour les jeunes chambériens âgés de 3 à 15 ans.

Cette convention va permettre à la ville de Chambéry d'acquérir des *Coupons Sports ancv* d'une valeur unitaire de 20 €, destinés à encourager la pratique sportive des enfants et des jeunes des familles aux ressources limitées (Quotient familial inférieur à 524 €/mois), dans les clubs et associations sportives locales.

Le sport, véritable levier de la politique de la ville de Chambéry vers les jeunes

Ce projet constitue une réponse concrète aux propositions faites aux Chambériens en 2008 dans le cadre d'une politique visant à favoriser l'aide à la pratique sportive pour tous. Cette convention va permettre aux familles les plus modestes de régler une partie des licences (20 € ou 40 €) auprès des clubs sportifs de la ville ; puis, il sera étendu à l'école municipale de découverte des sports. Ce dispositif destiné aux jeunes de moins de 15 ans vient compléter la carte M'ra attribuée par la région Rhône-Alpes.

La ville de Chambéry compte plus de 2 500 jeunes âgés de 3 à 18 ans et recense près de 70 clubs et associations sportives.

Une information locale sera diffusée durant l'été pour toucher les familles dont le quotient familial est inférieur à 524 €/mois.

La ville s'appuiera également sur les clubs et les associations sportives pour toucher plus largement les jeunes. Pour se préparer à l'acceptation du *Coupon Sport ancv* comme mode de règlement, les clubs et les associations sportives seront également invités à une réunion d'information fin juin. Un premier bilan sera établi par le Service des sports en fin d'année.

Le *Coupon Sport ancv* réduit les inégalités dans l'accès au sport et aux loisirs

L'ANCV soutient les politiques d'action sociale des collectivités territoriales en s'appuyant le *Coupon Sport ancv*. Ce dispositif permet aux collectivités de mener des actions sociales innovantes destinées à encourager le développement des pratiques sportives en direction des jeunes et des familles. Les loisirs et le sport sont des facteurs d'insertion, de cohésion et de mixité sociale et contribuent à la vie locale et à la remobilisation des jeunes.

D'une valeur nominale de 20 €, ce titre nominatif permet de régler tout ou partie des adhésions et cotisations, les licences, les cours, les places dans les rencontres sportives, les stages auprès d'associations et clubs sportifs conventionnés par l'ANCV.

30 000 clubs et associations sportives sont conventionnés par l'ANCV sur l'ensemble du territoire.

L'ANCV, une entreprise profondément solidaire

L'établissement public accomplit une mission unique : favoriser le départ en vacances et la pratique sportive pour tous. Grâce à la diffusion du Chèque-Vacances et du *Coupon Sport* ancv auprès de 3,4 millions de salariés et agents de la fonction publique, l'Agence dégage des excédents de gestion pour financer des programmes d'action sociale en direction des publics en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées).

En 2010, plus de 200 000 personnes ont bénéficié des aides aux projets vacances et à la pratique sportive soutenues par l'ANCV. Le *Coupon Sport ancv* a été créé en 1998 par le ministère de la Jeunesse et des Sports puis a été confié en 1999 à l'ANCV.

« Je suis très heureuse de la mise en place de ce dispositif Coupon Sport ancv qui de par sa souplesse et sa sécurisation répond pleinement aux engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos administrés en mars 2008 ; Pour la première année, nous espérons ainsi soutenir la pratique d'un sport des enfants et des jeunes de familles aux revenus modestes résidents dans notre commune ».

« L'objectif immédiat est d'aider les familles pour lesquelles le coût de la cotisation risque d'être un obstacle à la pratique sportive ».

Bernadette LACLAIS, Maire de Chambéry

« Le Coupon Sport ancv est un outil idéal pour encourager les associations sportives locales déjà très actives et engagées dans de nombreuses disciplines, au plus près des attentes de nos jeunes » Yves BARBOUSSAT, Maire adjoint chargé des sports

« Le Coupon Sport ancv s'inscrit aussi bien dans le dynamisme local que dans la réforme actuellement menée par le Gouvernement portant sur le développement de la pratique du sport pour tous. Véritable outil d'intégration sociale à la disposition des élus et des professionnels du sport, le Coupon Sport ancv contribue à réduire les inégalités sociales. La signature d'une convention avec une collectivité locale engagée est toujours d'une grande satisfaction pour nous à l'ANCV. »

David CHAMARD, Directeur commercial de l'ANCV

Contacts Presse :

ANCV : Joëlle Muzeau – Tél. 01 34 29 53 53 – jmuzeau@ancv.fr

Chloé Labriet - bureau de presse de l'ANCV - LD - T: 01 45 49 32 93 - chloe.labriet@meanings.fr

Marie de Chambéry :

Jean Marc Brun – Tél : 04.79.60.23.92 – jm.brun@mairie-chambery.fr